VILLENEUVE
LEZ AVIGNON

DÉPARTEMENT DU GARD **MAIRIE DE VILLENEUVE LEZ AVIGNON**
Arrondissement de Nîmes
Service Urbanisme / MO

Décision N° 48 /2025

OBJET : DOMAINE ET PATRIMOINE – LOCATIONS - PARCELLE COMMUNALE – BW6 sise Plaine de l'abbaye

Convention d'occupation précaire d'un terrain communal à l'égard de Madame Madeleine HERISSE

Le Maire de Villeneuve lez Avignon,

Vu les dispositions des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales portant délégation de certaines attributions du Conseil Municipal au Maire,

Vu la délibération du 27 mai 2020, publiée et déposée le 29 mai 2020,

Vula délibération du 7 novembre 2019 relative aux modalités de mise à disposition des parcelles sises plaine de l'abbaye,

Vu la demande formulée par Madame Madeleine HERISSE 120 rue Anatole France, 30133 Les Angles afin de consacrer l'utilisation de cette parcelle à l'entrepose d'animaux (poneys).

Considérant que la parcelle communale BW6 de 2030 m² située à la plaine de l'abbaye est libre de toute occupation et pourrait être mise à disposition de Madame Madeleine HERISSE.

DÉCIDE

D'autoriser Madame Madeleine HERISSE d'utiliser cette parcelle communale BW6 sise Plaine de l'abbaye afin de consacrer l'utilisation de cette parcelle à l'entreposage d'animaux (poneys) à compter du **17 mars 2025** au 17 mars 2026 pour un montant de 446,60 euros payable annuellement.

Une convention d'occupation précaire d'un terrain communal réglant les modalités de cette mise à disposition sera signée avecl'intéressée.

Fait à Villeneuve lez Avignon,
Le 25 mars 2025

Madame Le Maire

MAIRIE DE VILLENEUVE-LEZ-AVIGNON

Pascale BORIES

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères 30000 Nîmes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr ».

Accusé de réception en préfecture
030-213003510-20250325-48-2025-AU
Date de réception préfecture : 25/03/2025